

## vehicule sans papier

Par **atchoum\_vw**, le **14/10/2006** à **10:29**

Salut a tous je suis nouveaux sur le forum et j'aurais de vos service puisque j'ai un vehicule de collection dont je n'ai pas de carte grise et je voulais savoir si c possible de faire refaire une nouvelle carte grise mais le souci c est que l ancienne n'est pas a mon nom....  
Quite a repasser au mines ou quelque chose pour refaire une carte grise toute neuve tand que ca me coute pas trop cher c le principal...

Par **Camille**, le **14/10/2006** à **11:05**

Bonjour,  
Où est le problème, exactement ?  
Avez-vous un certificat de cession de l'ancien propriétaire ?  
Le seul problème est que vous avez certainement laissé passé le délai légal et que vous risquez une amende.

Par **atchoum\_vw**, le **14/10/2006** à **13:11**

me en fet le probleme c que je n'ai ni carte grise ni certificat de cession ca fait 10 ans qu il est en restauration donc ni controle technique depuis 10 ans et je n ai aucun papeir qui le certifie a moi...

Par contre je pensais echanger les numero de chassis ac un autre quest ce que je risque concretement si je me fait prendre??

Par **Camille**, le **14/10/2006** à **16:55**

Re,  
Vous dites que vous avez l'ancienne carte grise. Elle est au nom de qui ? Quelqu'un que vous connaissez ? Qui est décédé depuis longtemps ?

Pour le coup de n° de châssis, s'agissant d'une voiture de collection, c'est peut-être moins grave, mais à votre place j'évitais autant que possible ce genre de tour de passe-passe.

Par **Blacky**, le **14/10/2006** à **17:09**

[quote="Camille":3rneaj96]Re,  
Vous dites que vous avez l'ancienne carte grise[/quote:3rneaj96]

Non le môssieur t'a dit:

[quote:3rneaj96]je n'ai ni carte grise ni certificat de cession[/quote:3rneaj96]

:lol:

Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **14/10/2006** à **17:19**

Mais plus haut on trouve

[quote="atchoum\_vw":1rafjk4c]mais le souci c est que l ancienne n'est pas a mon nom....  
[/quote:1rafjk4c]

donc on peut présumer qu'atchoum a vu ou a en sa possession cette ancienne carte ?

Par **Blacky**, le **14/10/2006** à **17:57**

Oui, il voudrait en faire une nouvelle et l'ancienne n'est pas a son nom. En aucun cas, ça

remet en cause le fait qu'il n'ait pas cette carte grise Image not found or type unknown

Surtout qu'il le dit a deux reprises:

[quote:2rn8zl70]j'ai un vehicule de collection dont je n'ai pas de carte grise[/quote:2rn8zl70]

[quote:2rn8zl70]le probleme c que je n'ai ni carte grise ni certificat de cession[/quote:2rn8zl70]

;)

Image not found or type unknown

Par **atchoum\_vw**, le **15/10/2006** à **10:39**

oui c tout a fait ca il me manque la carte grise mais je vous ai preciser que elle n'etait pas mon

nom pour exclure la solution de faire la demande d'un duplicata....

Par **Camille**, le 16/10/2006 à 09:29

Bonjour,

Reprenons tranquillement.

Si vous n'avez aucun certificat de cession et aucune carte grise en main, même l'ancienne, mais que vous savez quand même qu'elle était à un autre nom, alors comment êtes-vous entré en possession de ce véhicule ?

Qui ou quoi atteste que vous êtes bien le propriétaire ?

Connaissez-vous le dernier propriétaire ? Décédé ou encore joignable ?

Par **jeeecy**, le 16/10/2006 à 13:19

;) 

la voiture doit etre immatriculee donc tu peux retrouver son proprietaire si jamais

Par **atchoum\_vw**, le 16/10/2006 à 17:25

[quote="Camille":10rt8r9m]Bonjour,

Reprenons tranquillement.

Si vous n'avez aucun certificat de cession et aucune carte grise en main, même l'ancienne, mais que vous savez quand même qu'elle était à un autre nom, alors comment êtes-vous entré en possession de ce véhicule ?

Qui ou quoi atteste que vous êtes bien le propriétaire ?

Connaissez-vous le dernier propriétaire ? Décédé ou encore joignable ?[/quote:10rt8r9m]

En fait je l'ai acheter a quelqun qui l'avait acheter lui meme a quelqun dautre sans faire les papier et je pense qu il vien de l'etranger( la fleme de denouaner...) donc je pense pas que je puisse faire refaire les papier en france a moin peu etre un passage au mines??

Par **Camille**, le 17/10/2006 à 09:57

Bonjour,

Oui, mais en principe, un achat se traduit par un acte de vente ou de cession et la carte grise est transmise d'un propriétaire à l'autre. Donc, vous devriez être en possession d'une CG, peu importe son état de validité.

Qu'avez-vous donc comme document qui ferait la preuve que vous en êtes le propriétaire réel, si on vous le demandait ?

Je suppose que pour la passer aux mines on vous la demandera, cette CG d'origine.

Pour un véhicule ancien, j'ai bien peur que le passage aux mines soit infructueux. Le mieux serait probablement de vous renseigner directement auprès d'eux.

Par **Stéphanie\_C**, le 17/10/2006 à 10:50

[quote="atchoum\_vw":ci9rp6l7]En fait je l'ai acheter a quelqun qui l'avait acheter lui meme a quelqun dautre sans faire les papier et je pense qu il vien de l'etranger( la fleme de denouaner...) donc je pense pas que je puisse faire refaire les papier en france a moin peu etre un passage au mines??[/quote:ci9rp6l7]

:?

Personnellement, je n'aurais jamais acheté un véhicule sans CG Image not found or type unknown

Il fallait peut-être insister auprès de ce premier acheteur pour qu'il récupère les papiers. Car là, sans papiers et sans preuve de la cession, on peut supposer que tu as un véhicule

volé. Image not found or type unknown

Par **atchoum\_vw**, le 17/10/2006 à 17:51

ba non c impossible de toute maniere merci pour vos conseil g trouver comment je vais faire ca va pas me fer chi..

Par **Stéphanie\_C**, le 17/10/2006 à 21:55

[quote="atchoum\_vw":3jwhckjw]ba non c impossible de toute maniere merci pour vos conseil g trouver comment je vais faire ca va pas me fer chi..[/quote:3jwhckjw]

Tu vas faire comment ?